



Wallonie

Commune LES BONS VILLERS

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur et Madame DEBOUCHE - DUCOEUR**. Le terrain concerné est situé à Rue du Tilleul - 6210 Villers-Perwin et cadastré Division 3 section B n°693 D.

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes : volume unique accolé à l'habitation voisine de droite, d'une emprise au sol de $\pm 98,1\text{m}^2$, surmonté par une toiture à deux versants d'une hauteur sous corniche de $\pm 8\text{m}16$ et de $\pm 11\text{m}27$ au faite, dont le rez-de-chaussée sera partiellement utilisé comme cabinet de kiné ; aménagement d'une terrasse à l'arrière de l'habitation, au niveau du rez-de-jardin ; aménagement des abords, modification du relief de la zone de cours et jardins et réalisation d'une aire de stationnement à l'avant de l'habitation ;

Demande soumise à des mesures particulières de publicité en application de l'article R.IV.40-2 Code du Développement Territorial : « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions* ».

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous à l'Administration communale – Service Urbanisme – Place de Frasnes 9 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies, les jours ouvrables de 8h30 à 11h45.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bastien BIRON, joignable au 071/858.110 ou urbanisme@lesbonsvillers.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale – Service Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10/01/2024 au 24/01/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire adressé à l'adresse suivante : Place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lesbonsvillers.be